

de mise en vigueur

du 27 août 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 27 mai 2025 publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 6 juin 2025, entrent en vigueur le 1er septembre 2025 :

1. décret du 27 mai 2025 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'575'000.- pour financer la réalisation de la requalification de la RC 11 et l'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce sur le territoire de la Commune d'Eysins (BLV 725.20) ;
2. décret du 27 mai 2025 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 13'575'000.- pour financer la part cantonale des travaux d'assainissement des ouvrages et d'amélioration de la fonctionnalité et de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 Oron – Moudon, sur la commune de Moudon (BLV 725.20).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 août 2025.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 2 septembre 2025